

# CALENDRIER DES EPREUVES

SESSION 2025

## BREVET DES METIERS D'ARTS EBENISTE

METROPOLE

EPREUVES	DATES	DUREE	HORAIRE LOCAL	NATURE	
<b>Epreuves d'enseignement général</b>					
<b>E5 – Epreuve scientifique</b> <i>Epreuve ponctuelle pour les candidats non habilités au CCF</i>				Ecrit Pratique Sur support informatique	
– E5 – A Mathématiques	Du lundi 26 mai au vendredi 6 juin 2025	1h00	à partir de 8 heure		
– E5 – B Physique-Chimie		1h00			
<b>E6 – Epreuve de LVA (1)</b> <i>Epreuve ponctuelle pour les candidats non habilités au CCF</i>		Mardi 17 juin 2025	1h00	14h00-15h00	écrite
			10 minutes		orale
<b>E7 – Épreuve de Français – Histoire Géographie – Éducation civique</b>					
– E7 – A Français	Lundi 16 juin 2025	3h00	8h30-11h30	écrite	
– E7 – B Histoire - géographie et enseignement moral et civique		2h30	15h00-17h30		
<b>E8 – Épreuve d'éducation physique et sportive</b> <i>Epreuve ponctuelle pour les candidats non habilités au CCF</i>		A l'initiative des académies		pratique	

<b>Epreuves professionnelles</b>				
<b>E1 – Épreuve professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel et l'économie-gestion</b> <i>Epreuve ponctuelle pour les candidats non habilités au CCF</i>				
– E1 – A Réalisation d'un ouvrage (27 h) :				
A1 – Analyse technique du produit	A l'initiative des académies	4h00		Ecrit Pratique
A2 – Préparation de la fabrication et de l'installation de l'ouvrage		3h00		
A3 – Fabrication d'un ouvrage		20h00		Pratique
– E1 – B Evaluation de la période de formation en milieu professionnel (2)		20 minutes		Orale
– E1 – C Economie Gestion		10 minutes		Orale
<b>E2 – Epreuve de projet de réalisation (3)</b>	du 23 au 27 juin 2025	20 minutes		Orale
<b>E3 – Epreuve de cultures artistiques</b>	Mercredi 18 juin 2025	2h00	09h00 - 11h00	Écrite
<b>E4 – Epreuve d'arts appliqués</b>	Jeudi 19 juin 2025	6h00	08h30 - 15h00	Ecrit
		<i>Pause méridienne sur place et surveillée Durée : 30 minutes</i>		

<b>Epreuve facultative</b>				
Epreuve facultative de langue vivante (4)	A l'initiative des académies	20 minutes		orale

(1) Dans la mesure du possible l'épreuve écrite et orale devront se dérouler le même jour.

(2) Les dossiers des candidats *individuels* seront déposés au centre d'examen 15 jours avant. Les dossiers des candidats *scolaires* seront déposés au centre d'examen 8 jours avant.

(3) Epreuve orale précédée de 30 minutes de préparation. Les dossiers et copies numériques seront déposés 15 jours avant le début de l'épreuve.

(4) Épreuve orale de 20 minutes précédée de 5 minutes de préparation.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre des épreuves obligatoires.